Ministère du Tourisme
Québec

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 octobre 2026

[redacted]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100779

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 28 septembre 2026, visant à obtenir :

> *« copie des documents accessibles détenus par votre ministère relativement aux deux propriétés suivantes.*
> *1. Établissement d'hébergement touristique – Manoir Davis - CITQ 625741*
> *-*
> *Concernant l'établissement d'hébergement touristique portant le numéro CITQ 625741, situé au :*
> *92, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis*
> *Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)*
> *Propriétaire : Domaine Dundale inc.*
> *Je demande tous les documents qui ont été ajoutés, produits, reçus ou versés à ce dossier à compter du 25 août 2026 et jusqu'à la date de traitement de la présente demande.*
> *2. Propriété située au 95, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis*
> *Je souhaite obtenir tout document détenu par le ministère relativement à la propriété suivante, depuis son acquisition en décembre 2024 jusqu'à la date de traitement de la présente demande, sans limiter la demande à une catégorie particulière de documents. Je souhaite donc obtenir copie de tout document accessible détenu par le ministère concernant cette propriété :*
> *95, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis*
> *Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)*
> *Propriétaire : Domaine Dundale inc.*
> *Cette propriété, voisine du Manoir Davis, est connue sous les appellations « Pavillon » ou « Pavillon du jardinier ». Je précise que cette propriété est louée à court terme depuis l'été 2025 et qu'elle ne possède aucun enregistrement à la CITQ. »*

…2

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959

Montréal
9e étage
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Téléphone : 514 873-7977

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents contenant les renseignements recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe de la présente lettre.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédérick Desjardins

p.j. Avis de recours
1 - Document_Assurance.pdf
1- 625741 - Déclaration offre hébergement.pdf
2 - RE_ Demande d'information - 95, chemin Sir-Mortimer-B.msg
2 - RE_ demande d'informations.msg
2 - RE_ Permis CITQ 625741 problématique.msg
2 - RE_ Questions.msg
CITQ - Ouverture de dossier pour le pavillon.msg
CITQ Enregistrement # 625741 - MANOIR DAVIS - Renouvellement de l'enregistrement.msg
CITQ Enregistrement # 625741 - Renouvellement de l'enregistrement.msg
Dossier 625741 - MANOIR DAVIS - Suivi des démarches effectuées.msg
RE Demande d'information - 95 chemin Sir-Mortimer-B.-Davis à Sainte-Agathe-des-Monts.msg

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 53
Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54
Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

CERTIFICAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Cette attestation est émise uniquement à titre de renseignement et ne confère aucun droit à son détenteur et n'engage nullement l'Assureur. Cette attestation ne modifie ni ne prolonge la garantie couverte par les polices désignées ci-dessous.

1. TITULAIRE DE L'ATTESTATION - NOM ET ADRESSE POSTALE			**2. NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ASSURÉ**		
Corporation de l'Industrie			Domaine Dundale II S.E.C.		
Touristique du Québec					
1010, De Sérigny					
Longueuil	QC	CODE POSTAL J4K 5G7	Montréal	QC	CODE POSTAL H3T 1H4

3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS/EMPLACEMENTS/VÉHICULES/ÉLÉMENTS SPÉCIAUX AUXQUELS CE CERTIFICAT S'APPLIQUE (mais seulement en ce qui a trait aux activités de l'assuré désigné)

[redacted]

[X] RESPONSABILITÉ CIVILE DES NON-PROPRIÉTAIRES		2026/09/20		RESPONSABILITÉ CIVILE DES NON-PROPRIÉTAIRES	2,000,000

[redacted]

5. RÉSILIATION

En cas de résiliation de l'un des contrats mentionnés avant la date d'échéance spécifiée, l'assureur émetteur de la police se propose de donner au titulaire désigné ci-dessus un préavis écrit de 0 jours mais ne saurait s'y engager. À défaut d'envoi de ce préavis, la compagnie se dégage de toute obligation ou responsabilité de tout genre à la compagnie, ses agents ou représentants.

6. NOM ET ADRESSE POSTALE DU COURTIER			**7. ASSURÉS ADDITIONNELS - NOM ET ADRESSE POSTALE** (Responsabilité civile des entreprises- mais seulement en ce qui a trait aux activités de l'assuré désigné)
HUB International Québec limitée			
8500 boulevard Décarie			
Mont Royal	QC	CODE POSTAL	
[redacted]			CODE POSTAL

8. AUTORISATION DE L'ATTESTATION

ÉMETTEUR Hub International Québec Limitée	CONTACTS - NUMÉROS
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES	TYPE Téléphone NO. TYPE NO.
REPRÉSENTANT AUTORISÉ	TYPE Télécopieur NO. TYPE NO.
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ [redacted]	DATE COURRIEL

©2025 Centre d'étude de la pratique d'assurance. Tous droits réservés.

Déclaration de l'offre d'hébergement

2 Établissement
3 Exploitant
4 Représentant
5 Documents à joindre
6 Général
7 Commodités
8 Services
9 Activités sur place
10 Preuve d'assurance
11 Acceptations et signatures

Établissement

Adresse principale de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Nom de l'établissement (appellation) *
MANOIR DAVIS

No civique
92

Odonyme
chemin Sir-Mortimer-B.-Davis

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal
J8C2Z7

Municipalité
Sainte-Agathe-des-Monts

Province
Québec

Téléphones et courriel de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Téléphone principal
4509201500

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Téléphone sans frais

Courriel
davis@manoirs.ca

Communication

Langue de communication
Français

Adresse de correspondance
Contact

Multimédia
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Blogue français	
Adresse anglaise identique	☒
Blogue anglais	
Facebook français	https://www.facebook.com/manoirdavis
Adresse anglaise identique	☒
Facebook anglais	
Instagram français	https://www.instagram.com/manoirdavis/
Adresse anglaise identique	☒
Instagram anglais	
Site Internet français	https://belvoir.ca/
Adresse anglaise identique	☒
Site Internet anglais	
Twitter / X français	
Adresse anglaise identique	☒
Twitter / X anglais	

Catégorie de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie	Établissements d'hébergement touristique général
Genre de l'établissement	Résidences de tourisme

Types et nombre d'unités d'hébergement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Total des unités	1
Nombre de chambres	0
Nombre de suites	0
Nombre d'appartements	0
Nombre d'appartements/maisons/chalets	1
Nombre d'appartements/condo	0
Nombre de chambres pour appartement/condo	0
Nombre de maisons	1
Nombre de chambres pour maison	8
Nombre de chalets	0
Nombre de chambres pour chalet	0
Nombre de lits en dortoir	0
Nombre de sites à camper	0
Capacité maximale de l'établissement (Nombre de personnes)	32

Saisonnalité

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Indicateur de saisonnalité	Annuelle
Début période 1 (jour)	
Début période 1 (mois)	
Fin période 1 (jour)	
Fin période 1 (mois)	
Y a-t-il 2 périodes d'exploitation?	Non
Début période 2 (jour)	
Début période 2 (mois)	
Fin période 2 (jour)	
Fin période 2 (mois)	

Description physique de l'établissement

(Cette brève description sera utilisée à des fins administratives et ne sera pas jamais diffusée sur des outils informationnels ou promotionnels.) *

L'impressionnant édifice de style néoclassique, nommé Manoir Davis, mesure 10 000 pi2 et repose sur un terrain verdoyant de 12 acres. En plus de célébrer l'esthétique d'origine de la villa ainsi que son histoire, le Manoir Davis remplit les besoins et fantaisies de notre temps, tels qu'une cuisine dernier cri et l'internet haute vitesse accessible partout. Personnalisez votre séjour, grâce à une panoplie de services à la carte, tels que: traiteur, massothérapie, transport ou activités spéciales.

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant
DOMAINE DUNDALE INC.

Forme juridique
Société par actions (compagnie)

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)
1175863837

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique
2789

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme
avenue Willowdale

Municipalité
Montréal

Succursale

Code postal
H3T1H4

Détails de l'adresse

Province
Québec

Pays
Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale
[redacted]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel
louis@manoirs.ca

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille
Lespérance

Prénom
Louis

Sexe Homme

Adresse du représentant

Numéro civique
2789

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme
avenue Willowdale

Municipalité
Montréal

Succursale

Code postal
H3T1H4

Détails de l'adresse

Province
Québec

Pays
Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale
[redacted]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel
louis@manoirs.ca

Documents à joindre

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Autorisation du propriétaire	☐
Autorisation du syndicat des copropriétaires ou déclaration de copropriété	
Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ par événement	☒

Général

Accessibilité universelle

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées ?	**Non**	☒	**Oui** ☐

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous :

Partiellement accessible

Expérience (maximum de 5) (Ces renseignements peuvent être diffusés)

À la campagne	☐
Bord de l'eau	☒
Historique	☒
À la ferme	☐
Boutique-hôtel	☐
Insolite	☐
À la montagne	☒
Centre-ville	☐
Ressourcement	☐
Affaires	☒
Design	☐
Retraités	☐
Auberge	☐
En forêt	☒
Rustique	☐
Autochtone	☐
Familial	☐

Clientèle (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Groupes	☒
Personnes seules	☐
LBGTQ+	☒
Aînés	☒
Enfants / Adolescents	☐
Familles	☒
Personnes avec une déficience	☒

Tarification (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Prix maximal de l'unité la moins chère	1500,00 $
Prix maximal de l'unité la plus chère	5000,00 $

Modes de paiements acceptés (Ces renseignements peuvent être diffusés)

American Express	☒
Carte de débit	☒
Discover	☐
JCB	☐
MasterCard	☒
Visa	☒
Paypal	☒
Transfert bancaire électronique	☒
Google Pay	☐
Apple Pay	☐

Commodités (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cuisine

Cuisine	☒
Cuisinette	☐
Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.).	☒
Vaisselle et couverts	☒
Réfrigérateur	☒
Petit réfrigérateur	☒
Four grille-pain	☒
Cuisinière	☒
Micro-ondes	☒
Lave-vaisselle	☒
Cafetière	☒

Chambre

Literie	☒
Serviettes	☒

Salle de bain et buanderie

Articles essentiels (shampoing, savon, papier de toilette)	☒
Baignoire	☒
Douche	☒
Eau chaude	☒
Fer à repasser	☐
Laveuse	☒
Salle de bain privée	☒
Salle de bain partagée	☐
Sécheuse	☒
Séchoir à cheveux	☒

Sécurité

Détecteur de fumée	☒
Détecteur de monoxyde de carbone	☒
Extincteur	☒
Trousse de premiers soins	☒

Extérieur

Aire de pique-nique	☒
Bain à remous/spa	☒
Barbecue	☒
Cour privée	☒
Mobilier d'extérieur	☒
Terrasse ou balcon privé	☒

Chauffage et climatisation

Air climatisée	☒
Chauffage	☒
Foyer au bois	☒
Foyer au gaz	☒
Poêle à combustion	☐

Internet et bureau

Espace de travail	☒
Réseau sans-fil cellulaire (LTE, 3G, 5G)	☒
Téléphone	☐
Wifi gratuit	☒
Wifi avec frais	☐

Famille

Salle de jeux intérieur	☒
Terrain de jeux pour enfants	☒
Lit de bébé	☒

Autre

Équipement audiovisuel / audio	☒
Salon commun	☒
Sauna	☐
Télévision	☒

Services (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Accueil

Arrivée autonome	☒
Boîte à clé sécurisée	☐
Navette aéroportuaire	☒
Réception	☐
Réservation obligatoire	☒
Transport de bagage	☒
Transport en commun	☐

Sur place

Bloc sanitaire	☐
Boutique	☐
Buanderie	☒
Centre de détente	☐
Consigne	☐
Cuisine commune	☒
Eau potable	☒
Garde d'enfants	☐
Rampe de mise à l'eau	☐
Remise pour bicyclette	☒
Salle communautaire	☒
Station de vidange	☐
Vente de glace	☐
Vente de bois	☐
Vente de propane	☐
Vente d'essence	☐
Vente d'équipements de chasse et pêche	☐

Services — Clientèles d'affaires

Centre d'affaires	☒
Salle de réception, réunion ou congrès	☒
Salle de spectacle / auditorium	☐

Stationnement

Stationnement extérieur gratuit	☒
Stationnement extérieur payant	☐
Stationnement intérieur gratuit	☐
Stationnement intérieur payant	☐

Développement durable

Borne de recharge pour automobiles	☒
Recyclage	☒

Location

Autos	☒
Canot	☐
Embarcations	☐
Équipement de camping	☐
Fatbike	☐
Kayak	☐
Literie	☐
Motoneige	☐
Pédalo	☐
Planche à neige	☐
Planche à pagaie	☐
Prêt-à-camper	☐
Quad/VTT	☐
Raquettes	☒
Skis	☐
Ski de fond	☐
Vélo	☐
Vélo de montagne	☐

Restauration

Service de restauration: déjeuner	☐
Service de restauration: dîner	☐
Service de restauration: souper	☐
Dépanneur licencié	☐
Repas à la ferme	☐
Aubergiste	☐
Bar - permis d'alcool	☐

Autre

Animaux admis SANS FRAIS	☐
Animaux admis AVEC FRAIS	☒

Activités sur place (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Activités culturelles

Cinéma / film	☐
Tours guidés	☐

Famille

Animation pour enfants	☐

Sports terrestres

Golf	☐
Golf miniature	☐
Loisirs organisés	☐
Soccer	☐
Planche à roulettes	☐
Basketball	☐
Galets (Shuffleboard)	☐
Randonnée pédestre	☒
Croquet	☐
Fers	☐
Pétanque	☐
Patins à roues alignées	☐
Hébertisme	☐
Tennis	☐
Volleyball	☐
Vélo	☐
Équitation	☐
Badminton	☐
Baseball	☐
Vélo de montagne	☐
Tir à l'arc	☐

Nature

Belvédère	☒
Chasse	☐
Croisière / excursion en bateau	☐
Géocaching	☐
Interprétation du milieu	☐
Observation astronomique	☐
Observation de la faune	☐
Observation de la flore	☐
Pêche	☐

Sport nautiques

Canot	☒
Kayak	☒
Glissade d'eau	☐
Jeux d'eau	☐
Pédalo	☐
Piscine intérieure	☐
Piscine extérieure	☐
Plage	☒
Planche à pagaie	☐
Planche à voile	☐
Plongée sous-marine	☐
Plongée en apnée	☐
Rabaska	☐
Rafting	☐
Surf	☐
Voilier	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration - exploitation sexuelle des mineurs

Dans la dernière année, l'établissement a mis en place des mesures afin de sensibiliser les employés, les clients et les visiteurs au caractère criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature des mesures mises en place :

Diffusion

Les données relatives à l'établissement fournies dans cette déclaration peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com).

☒	J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.
☐	J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.
☐	Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom
Théodore

Nom
Bardina

Date de la déclaration: 17 septembre 2026

De : # Renouvellement CITQ
À : Louis Lespérance
Objet : CITQ Enregistrement # 625741 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 17 septembre 2026 12:15:30
Pièces jointes : 625741 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 17 septembre 2026

Louis Lespérance
2789, avenue Willowdale
Montréal (Québec) H3T 1H4

N/Réf. : Enregistrement nº 625741 - MANOIR DAVIS
Adresse : 92, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis, Sainte-Agathe-des-Monts
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 octobre 2027.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Veuillez-vous assurer que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par

lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai à partir de la date d'émission de votre certificat soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est ce document original qui, le cas échéant, vous sera demandé par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (625741) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

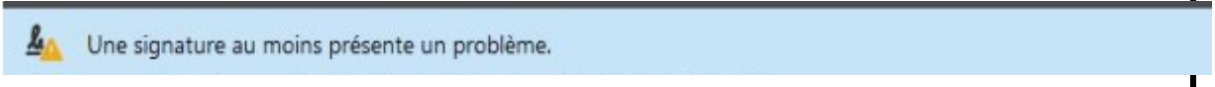
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés

publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

MANOIR DAVIS

92, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2Z7

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

625741

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

[redacted]

DÉLIVRÉ LE : **2026-09-17** EXPIRE LE : **2027-10-31**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue de la clientèle touristique à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue de la clientèle touristique**, à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

B2X5N20020896820260831

De : # Renouvellement CITQ
À : louis@manoirs.ca
Objet : CITQ Enregistrement # 625741 - MANOIR DAVIS - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 1 septembre 2026 19:03:04
Pièces jointes : 625741 - Facture.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

N/Réf. : Enregistrement n° 625741 - MANOIR DAVIS
Adresse : 92, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 31 octobre 2026**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

☑ **compléter la Demande de renouvellement / Déclaration annuelle de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le Portail CITQ.

☑ **payer les droits annuels d'enregistrement** au montant de 156,00$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur le Portail CITQ

À cet effet, vous trouverez ci-jointe la facture n° F000413867.

Vous trouverez des explications détaillées pour la création de votre compte et sur comment soumettre une déclaration dans ce tutoriel.

IMPORTANT – La déclaration sur le Portail CITQ, le cas échéant le ou les documents requis ET le paiement des droits d'enregistrement doivent être reçus pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2027 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer**

d’exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement, de l’afficher sur les différentes plateformes de location, de bénéficier d’une visibilité sur le site de BonjourQuebec.com et, le cas échéant, de paraître dans les guides touristiques des associations touristiques régionales.

Si toutefois vous avez cessé d'exploiter votre établissement, nous vous invitons à nous en informer dès que possible et à fermer votre dossier en remplissant le formulaire de cessation d'activités disponible sur notre site Web; https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/.

Nous vous remercions à l’avance de votre diligente collaboration et vous prions d’agréer nos meilleurs sentiments.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info

p.j. (1)

This content is extracted to AzureBlobStorage

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 625741

Facture: F000413867
Date: 2026-09-01

CATÉGORIE: Établissements d'hébergement touristique général

DOMAINE DUNDALE INC.
Louis Lespérance
2789, avenue Willowdale
Montréal (Québec) H3T 1H4

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

MANOIR DAVIS
92, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2Z7

Période de facturation	Description	Montant
Du 1 novembre 2026 au 31 octobre 2027	Droits annuels d'enregistrement	156,00$

IMPORTANT

L'enregistrement de votre établissement, ou son renouvellement, ne sera pas valide tant que la présente facture n'aura pas été acquittée.

Total partiel	156,00$
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	**156,00$**

Ces droits ne sont pas remboursables.

- RAPPELS IMPORTANTS -

Le **numéro d'enregistrement** de l'établissement doit être indiqué distinctement sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site Internet qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de l'établissement.

Le **certificat d'enregistrement** que vous recevrez pour l'établissement doit être affiché à la **vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement.**

Le cas échéant, le **certificat d'enregistrement** doit être transmis **aux plateformes numériques d'hébergement transactionnelles** via lesquelles, une offre d'hébergement sur l'établissement est diffusée.

DÉTACHER ICI

RETOURNER À:
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil, QC J4K 5G7
Tél.: 450 679-3737
Sans frais: 1 866 499-0550
Courriel: info@citq.qc.ca

Numéro d'enregistrement : 625741
Facture : F000413867
Montant payé :

PAIEMENT EN LIGNE: citq.qc.ca/fr/portail.php
Émettre votre chèque à l'ordre de CITQ
Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre enregistrement et le numéro de la facture.

De :	Eric Chevrette
À :	François Alepin; Karine Gendron; Karine Gendron; Karine Gendron; Marilyne Bernasconi; Marilyne Bernasconi
Cc :	Audrey Roy; Audrey Roy
Objet :	Dossier 625741 - MANOIR DAVIS - Suivi des démarches effectuées
Date :	21 août 2026 16:13:00
Pièces jointes :	Pièce jointe sans titre 00069.png

Bonjour,

Suite à la demande du MTO à savoir si nous avions un enregistrement pour le pavillon situé au 95, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis à Sainte-Agathe-des-Monts, voici les démarches qui ont été effectuées :

- 5 juin 2026 : Réception de la demande du MTO
- 12 juin 2026 : Appel téléphonique fait pour valider l'information
- 15 juin 2026 : Appel téléphonique mais M. Lespérance n'était pas disponible
- 15 juin 2026 : Retour d'appel de M. Lespérance pour valider les informations
- 16 juin 2026 : Dossier vu avec ARoy (il a été convenu que suivant les informations reçues, l'exploitant devra ouvrir un nouveau dossier)
- 16 juin 2026 : Courriel envoyé à l'exploitant pour lui confirmer qu'il devra ouvrir un nouveau dossier avec la procédure à suivre
- 14 juillet 2026 : Appel de courtoisie; M. Lespérance mentionne que la demande a été faite à la ville par son adjointe depuis une dizaine de jours.

Voici les suivis qui ont été faits afin de mentionner à l'exploitant l'importance de faire une nouvelle demande. Le dossier a été revu aujourd'hui avec Audrey pour lui mentionner qu'à ce jour, aucune demande n'a été faite.

Est-ce que l'on doit envoyer un courriel spécial afin de l'informer à nouveau ou un simple courriel de rappel de ma part suffit?
Merci et bonne fin de journée,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

This content is extracted to AzureBlobStorage

De :	Eric Chevrette
À :	301736; 625741; DOMAINE DUNDALE INC.; Louis Lespérance; MANOIR MAPLEWOOD INC.
Objet :	CITQ - Ouverture de dossier pour le pavillon
Date :	16 juin 2026 11:18:00
Pièces jointes :	Pièce jointe sans titre 00065.png

Bonjour Monsieur Lespérance,

Votre dossier a été vu avec la direction concernant l'enregistrement du pavillon.

Puisque l'adresse est différente du manoir et que vous le louez à court terme (moins de 31 jours), pour ces raisons, nous vous invitons à faire une demande d'enregistrement afin de respecter la *loi et règlement sur l'hébergement touristique*.

Vous devrez obtenir un avis de conformité rempli et signé par la municipalité : Avis-de-conformite.pdf

Par la suite, veuillez s'il vous plaît remplir une nouvelle demande d'enregistrement sur notre site internet : CITQ - Demande d'enregistrement

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Merci et bonne journée,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

This content is extracted to AzureBlobStorage

De :	CITQ Info
À :	G.
Cc :	Etablissements Touristiques
Cci :	Karine Gendron
Objet :	RE: demande d"informations
Date :	10 juin 2026 12:58:00
Pièces jointes :	image001.png

Bonjour,

Le Répertoire des établissements d'hébergement touristique enregistrés du ministère du Tourisme, permet d'identifier toutes les adresses détenant un certificat d'enregistrement valide. Vous pouvez y faire une recherche avec le numéro d'enregistrement ou l'adresse.

Vérifier l'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique | Gouvernement du Québec

Sauf exception pour certains cas précis, un enregistrement est délivré **par adresse civique**.

Dans le cas présent, nous vous confirmons que l'enregistrement 625741 est valide pour une seule unité d'hébergement au 92 chemin Sir Mortimer B. Davis et qu'aucun enregistrement n'a été délivré pour le 95 chemin Sir Mortimer B. Davis.

En cas de doute et en ce qui a trait à la possibilité de location sans enregistrement ou encore de l'utilisation d'un numéro d'enregistrement pour plus d'unités que ce qu'en permet le certificat d'enregistrement émis, vous pouvez également en informer **Revenu Québec** qui est mandaté par le ministère du Tourisme pour appliquer les dispositions pénales de la Loi sur l'hébergement touristique et qui par le fait même dispose de pouvoirs d'enquête. C'est Revenu Québec qui peut recevoir et traiter ces signalements et prendre action au besoin.

Le mandat de la CITQ est d'enregistrer les établissements d'hébergement touristiques.

Comment effectuer une dénonciation | Revenu Québec
Infractions et amendes | Gouvernement du Québec

Pour ce dossier, soyez néanmoins assurée que nous ferons les vérifications nécessaires auprès de l'exploitant de l'établissement afin de vérifier si la situation doit être régularisée. Au besoin, nous prendrons les actions appropriées en fonction des pouvoirs qui nous sont délégués par le ministère du Tourisme dans le cadre de notre mandat d'enregistrement des établissements d'hébergement touristique.

Cordialement,

De : CITQ Info
À : [redacted]
Objet : RE: Permis CITQ 625741 problématique
Date : 10 septembre 2025 14:14:13
Pièces jointes : image.png

Bonjour,

Nous vous remercions pour les informations transmises. Nous procéderons aux vérifications possibles conformément à notre mandat.

Veuillez toutefois noter que si les conditions de renouvellement sont remplies, nous serons tenus de procéder à celui-ci, tel que prévu par la loi et le *Règlement sur l'hébergement touristique*.

Dans l'éventualité où l'exploitant serait reconnu coupable d'une infraction émise par Revenu Québec, la ministre du Tourisme pourrait alors exercer son pouvoir discrétionnaire et annuler l'enregistrement. Ce pouvoir pourrait également être exercé à la demande de la municipalité, si l'exploitant est reconnu coupable de plusieurs infractions aux règlements municipaux.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles une fois de plus et vous souhaitons une agréable journée.

Service des communications

CITQ

810-1010, rue De Sérigny

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : info@citq.qc.ca

Site Internet : www.citq.qc.ca

De : CITQ Info
À : [redacted]
Objet : RE: Questions
Date : 4 juin 2025 13:02:00

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire à nouveau et soyez assurée que nous sommes sensibles à la situation vécue.

En effet, la CITQ ne peut intervenir dans l'application d'une réglementation relevant de la municipalité.

L'enregistrement à la CITQ permet l'usage de l'établissement à des fins d'hébergement touristique. Il n'empêche pas que d'autres usages (réunion, location de salle, restauration, etc.) puissent être possibles si l'exploitant a, le cas échéant, reçu les autorisations requises par les autorités compétentes.

En ce qui a trait à la possibilité d'une fausse déclaration ou encore de l'utilisation d'un numéro d'enregistrement pour plus d'unités que ce qu'en permet le certificat d'enregistrement émis, nous vous recommandons effectivement d'en informer **Revenu Québec** qui est mandaté par le ministère du Tourisme pour appliquer les dispositions pénales de la Loi sur l'hébergement touristique et qui par le fait même dispose de pouvoirs d'enquête.

Le détail des amendes prévues par la Loi est décrit dans le lien ci-dessous. Au besoin, Revenu Québec pourrait peut-être vous en dire davantage sur la façon dont elles sont appliquées. Une personne reconnue coupable d'une infraction à la Loi sur l'hébergement touristique pourrait aussi voir son enregistrement être suspendu ou annulé ou encore le renouvellement lui être refusé, le tout à la discrétion de la ministre du Tourisme.
Infractions et amendes | Gouvernement du Québec
Comment effectuer une dénonciation | Revenu Québec

Cordialement,

Service des communications
CITQ
810-1010, rue De Sérigny
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : info@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.qc.ca